

No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Gallichan

Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan
16 janvier 2025

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Gallichan

Séance ordinaire du conseil municipal de Gallichan, tenue le 16 janvier 2025 à 19 h 00, au bureau municipal de Gallichan et à laquelle assistaient le maire M. Serge Marquis ainsi que les conseiller(ères) suivants :

M. Richard Vallières	Conseiller	Siège no 1
M. Daniel Bélanger	Conseiller	Siège no 2
Mme Nathalie Shink	Conseillère	Siège no 3
M. Jacklin Chabot	Conseiller	Siège no 4
M. Fernand Nadeau	Conseiller	Siège no 5
Mme Cynthia Sancartier	Conseiller	Siège no 6

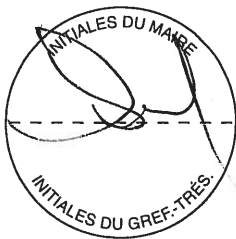
Formant quorum sous la présidence de Monsieur Serge Marquis, maire et Mme Lucie Gravel, directrice-générale intérimaire.

2- MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue au public et aux membres du conseil.

3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Présence
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 5 et 17 décembre 2024
4. Correspondances
 - 4.1 Compteurs Lecomte nous offre une entente de trois ans pour geler les prix (nous avons l'obligation de faire vérifier annuellement les débitmètres).
 - 4.2 Nous avons reçu les prix 2025 de Techni-Lab
 - 4.3 Suite à une demande pour effectuer des travaux près du 183 chemin de Gallichan, le MTQ pourra apporter une aide technique l'été prochain afin d'identifier les correctifs nécessaires sur le puisard et procédera au pavage du secteur après les travaux.
 - 4.4 La MRC nous a envoyé 4 modèles de préventions en sécurité incendie à adopter mais ce sera la Ville de La Sarre qui va adopter ces programmes et vont valider avec nous avant de les adopter.
 - 4.5 Fleurons du Québec si on veut adhérer au coût de 376\$ ou 986\$ pour 3 ans.
 - 4.6 Une citoyenne nous a fait part de leur satisfaction du beau travail de l'entrepreneur.
5. Dépenses
 - 5.1 Dépenses du mois de décembre
 - 5.2 Achat de 4 rouleaux de timbres augmentation de 0.29 du timbre 455.31\$
 - 5.3 Tourisme Abitibi-Témiscamingue 285.00\$
 - 5.4 Adhésion FQM 1273.28
 - 5.5 Comité embellissement 842.88\$
 - 5.6 États financiers
6. Période de questions
7. Affaires en découlant
8. Employés
 - 8.1 Notre inspecteur demande une augmentation de 3% pour 2025
 - 8.2 Examen captage d'eau pour notre journalier
 - 8.3 Prise en charge de l'aqueduc
 - 8.4 Adopter règlement traitement des élus pour 2025
9. Autorisation captures de castors à 30\$ du castor + km.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Gallichan

Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan
16 janvier 2025

10. Nicol Auto : recommandations changement des freins avant et arrières
2513.11\$
11. Vente de terrains autorisés
 - 11.1 Alain Perron au montant de 6 000.00\$
 - 11.2 Odette Trottier au montant de 33 155.00\$
 - 11.3
 - 11.4Les frais de cadastre, de notaires et tout autres frais seront payables par l'acheteur en plus du prix proposé.
12. Vente pour taxes 12 matricules pour un montant de 44,647.17\$ avec les intérêts
13. Résolution PFM fin des achats au 31-12-2024 autoriser la reddition de compte
14. Projets structurants
 - 14.1 PSPS 20,000.00\$
 - 14.2 PSPS 8,000.00\$
15. Travaux Kénorland
 - 15.1 Autoriser signature lettre conformité des travaux et que les piquets de bois resteront sur place avec dédommagement
 - 15.2 Autoriser les nouveaux travaux prévus
 - 15.3 Faire la publicité dans le journal au coût de 20.00\$ + taxes
 - 15.4 Demander une rencontre avec les citoyens
16. Avis de Motion Règlement de taxation pour 2025
17. Demande d'une citoyenne
18. Autorisation appel urgence Techni-Lab
19. Colloque Nourrir ensemble le 13 février au Centre des congrès Rouyn-Noranda
20. Rapports des comités
21. Prochaine réunion du conseil
 - 21.1 Travail le 30 janvier
 - 21.2 Séance ordinaire 6 février
22. Période de questions
23. Levée de la séance

R25-01-001

IL EST PROPOSÉ par M. Jacklin Chabot APPUYÉ par M. Daniel Bélanger et résolu à l'unanimité des conseiller(ères) présents ;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire;

ADOPTÉE

R25-01-002

3- **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 5 ET 17 DÉCEMBRE 2024**

IL EST PROPOSÉ par M. Fernand Nadeau, APPUYÉ par Mme Nathalie Shink et résolu à l'unanimité des conseiller(ères) présents ;

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre et des séances extraordinaire du 17 décembre 2024 soient adoptés tel que présenté au conseil;

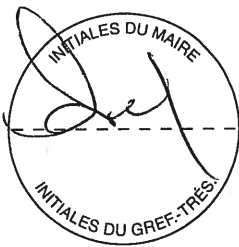
ADOPTÉE

R25-01-003

4- **CORRESPONDANCES**

4.1 Compteurs Lecomte nous offre une entente de trois ans pour geler les prix (nous avons l'obligation de faire vérifier annuellement les débitmètres).

CONSIDÉRANT QUE nous devons faire vérifier annuellement nos débitmètres;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Gallichan

Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan
16 janvier 2025

CONSIDÉRANT QUE Les Compteurs Leconte nous offre une entente sur trois ans au montant de 1 557.22\$ avant taxes par année

IL EST PROPOSÉ par Mme Cynthia Sancier, APPUYÉE par M. Daniel Bélanger et résolu à l'unanimité des conseiller(ères) présents;

QUE le conseil municipal accepte l'entente avec Les Compteurs Leconte pour une durée de trois ans;

ADOPTÉE

4.2 Nous avons reçu les prix 2025 de Techni-Lab Pour info seulement

4.3 Suite à une demande pour effectuer des travaux près du 183 chemin de Gallichan, le MTO pourra adopter une aide technique l'été prochain afin d'identifier les correctifs nécessaires sur le puisard et procédera au pavage du secteur après les travaux.

Pour Info seulement

4.4 La MRC nous a envoyés 4 modèles de préventions en sécurité incendie à adopter mais ce sera la Ville de La Sarre qui va adopter ces programmes et vont valider avec nous avant de les adopter.

À suivre

4.5 Fleurons du Québec si on veut adhérer au coût de 376\$ ou 986\$ pour 3 ans.

Pas d'intérêt de la part du conseil

4.6 Une citoyenne nous a fait part de leur satisfaction du beau travail de l'entrepreneur.

Pour info

Le Code Ducharme Inc., Farnham, (CQ) - www.lecode Ducharme.com - Tél.: 1-800-363-9251 No. F031

R25-01-004

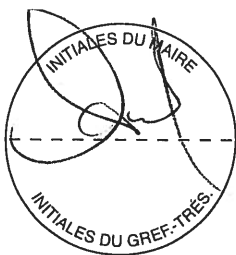
5-

DÉPENSES

5.1 Dépenses du mois de décembre

BORDEREAU DE DÉPENSES MUNICIPALES Session du 16-01-2025

MUNICIPALITÉ DE GALLICHAN				
Dépenses des salaires du mois				
	Paie des employés	Période se terminant 07-12-2024	2 601,27 \$	2 601,27 \$
	Paie des employés	Période se terminant 14-12-2024	2 043,22 \$	2 043,22 \$
	Paie des employés	Période se terminant 21-12-2024	2 623,23 \$	2 623,23 \$
	Paie des employés	Période se terminant 28-12-2024	2 709,19 \$	2 709,19 \$
	Paie des élus	Période se terminant 28-12-2024	2 404,03 \$	2 404,03 \$
	Revenu Québec	DAS de novembre	3 854,42 \$	3 854,42 \$
	Revenu Canada	DAS de novembre	1 655,93 \$	1 655,93 \$
Total des salaires du mois				17 891,29
Palements préautorisés en Décembre				
201	Hydro-Québec	Biblio/Âge d'Or EC 11-11	433,82 \$	30 JOURS
		Centre Comm. EC 13-11	729,45 \$	30 JOURS
		Parc/Patinoire EC 28-11	111,08 \$	30 JOURS
		Bureau municipal EC 28-11	546,23 \$	60 JOURS
		Point eau EC 29-11	82,60 \$	60 JOURS
		Café/Quai EC 29-11	970,28 \$	60 JOURS
		Centre Comm. EC 29-11	364,27 \$	60 JOURS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Gallichan

Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan 16 janvier 2025

		Éclairage public EC 02-12	180,95 \$	30 JOURS
		Garage/Caserne EC 06-12	189,33 \$	30 JOURS
		Aqueduc EC 04-12	1 088,17 \$	60 JOURS
Total des paiements préautorisés				4 696,18
À payer par chèque				
662	Fiducie Desjardins	REER Collectifs Octobre	10,84 \$	50,80 \$
		REER Collectifs Novembre	21,22 \$	
		REER Collectifs Décembre	18,74 \$	
400	Petite caisse	cartes cadeaux	225,00 \$	485,65 \$
		12 lettres recommandées	140,65 \$	
		Roberge remplacer vitre cassée	120,00 \$	
350	Lucie Gravel	Déplacements jusqu'au 30-12	79,50 \$	79,50 \$
287	Marcel Baril	Pièces aqueduc	948,69 \$	948,69 \$
330	Station du coin	Essence camion	108,25 \$	108,25 \$
900	Équipement Gélinas Inc.	Maintenance tondeuse	1 341,38 \$	1 341,38 \$
1017	Zip Lignes Inc.	Panneau école	79,56 \$	79,56 \$
410	Technilab	Analyse eau décembre	577,17 \$	577,17 \$
1027	Recto-verso	Bottin entreprises	864,79 \$	864,79 \$
1018	Plomberie Germain Roy	Entretien fournaise Fact 167080	837,16 \$	1 282,69 \$
		Entretien fournaise sous-sol église	1 210,69 \$	
		Crédit sur facture 167080	(765,16) \$	
Total à payer par chèque				5 818,48 \$
À payer par virement intérêt				
558	VISA	Réactif chlore	71,28 \$	251,28 \$
		Balai pour tapis	34,96 \$	
		Frais de crédit mensuels	9,20 \$	
		Pcohettes plastification PFM	25,27 \$	
		Clavier ergonomique bureau accueil	87,59 \$	
		Planches à découper Centre comm	11,49 \$	
		Frais mensuels Amazon Prime Déc	11,49 \$	
Total à payer par virement intérêt				251,28 \$
GRAND TOTAL DES DÉPENSES				28 657,23 \$

IL EST PROPOSÉ par Mme Nathalie Shink, APPUYÉE par Mme Cynthia Sancier et résolu à l'unanimité des conseiller(ères) présents;

D'ACCEPTER les dépenses de décembre tel que présentées.

ADOPTÉE

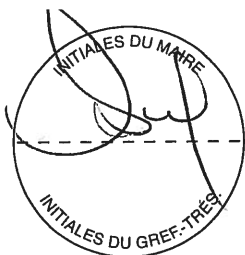
R25-01-005

5.2 Achat de 4 rouleaux de timbres augmentation de 0.29 du timbre 455.31\$

IL EST PROPOSÉ par M. Daniel Bélanger, APPUYÉ par M. Fernand Nadeau et résolu à l'unanimité des conseiller(ères) présents;

QUE le conseil municipal autorise le remboursement à Mme Lucie Gravel pour l'achat de timbres au montant de 455.31\$.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Gallichan

Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan
16 janvier 2025

R25-01-006

5.3 Tourisme Abitibi-Témiscamingue 285.00\$

IL EST PROPOSÉ par M. Daniel Bélanger, APPUYÉ par M. Fernand Nadeau et résolu à l'unanimité des conseiller(ères) présents;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de 285.00\$ à Tourisme Abitibi-Témiscamingue pour 2025.

ADOPTÉE

R25-01-007

5.4 Adhésion FQM 1273.28\$

IL EST PROPOSÉ par M. Daniel Bélanger, APPUYÉ par M. Fernand Nadeau et résolu à l'unanimité des conseiller(ères) présents;

QUE le conseil municipal autorise le paiement à la FQM pour l'adhésion des élus pour 2025;

ADOPTÉE

5.5 Comité embellissement 842.88\$

Reporté, les factures sont toujours en attente de paiement. Une rencontre doit être faite avec les membres du comité.

5.6 États financiers

Dépôt des États financiers au 30-11-2024

6 Période de questions

7 Affaires en décollant

8 EMPLOYÉS

R25-01-008

8.1 Notre inspecteur demande une augmentation de 3% pour 2025

IL EST PROPOSÉ par Mme Nathalie Shink, APPUYÉE par M. Fernand Nadeau et résolu à l'unanimité des conseiller(ères) présents;

D'autoriser la hausse de 3% environ tel que le montant mentionné aux élus;

ADOPTÉE

8.2 Examen captage d'eau pour notre journalier

Pour information prendre rendez-vous pour examen captage d'eau

8.3 Prise en charge de l'aqueduc

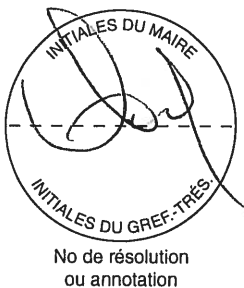
Reporté vérifier pour de la sous-traitance

8.4 Adopter règlement traitement des élus pour 2025 # 267

Attendu qu' en vertu de la Loi sur le traitement des élus municipaux une municipalité peut adopter un règlement concernant la rémunération des élus;

Attendu que la municipalité de Gallichan désire se prévaloir de ces dispositions de la Loi;

R25-01-009

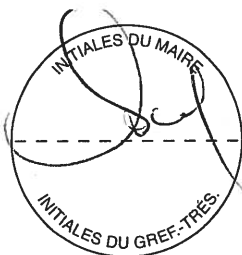


Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Gallichan

Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan
16 janvier 2025

- Attendu qu'** un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la session ordinaire tenue le 5 décembre 2024 et que le projet de règlement a été présenté à la séance ordinaire du 5 décembre 2024 et qu'un avis public du projet de règlement a été affiché au moins 21 jours avant son adoption;
- En conséquence** il est proposé par Mme Cynthia Sencartier, appuyé par M. Richard Vallières et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement 267 soit adopté et que le conseil statue et décrète par le présent règlement ce qui suit :
- Article 1.** La rémunération des membres du conseil et leur allocation de dépenses pour l'année 2025 s'établit comme suit :
- | | |
|--|----------|
| Rémunération du maire | 399.55\$ |
| Allocation de dépenses du maire | 199.77\$ |
| Rémunération des conseillers (ères) | 133.18\$ |
| Allocation dépenses des conseillers (ères) | 66.59\$ |
- La rémunération des membres du conseil et leur allocation de dépenses pour l'année 2024 s'établit comme suit :
- | | |
|--|-----------|
| - Rémunération du maire | 387.92 \$ |
| - Allocation de dépenses du maire | 193.96 \$ |
| - Rémunération des conseiller(ères) | 129.30 \$ |
| - Allocation de dépenses des conseillers(ères) | 64.65 \$ |
- Article 2.** Cette rémunération et l'allocation de dépenses seront indexées à la hausse le cas échéant, pour chaque exercice financier du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant à l'indexation des salaires résolu par le conseil municipal.
- Article 3.** Un déboursé de 40.00\$ réparti comme suit 26.67\$ pour la séance et 13.33\$ en allocation sera fait au maire et aux conseillers(ères) à chaque présence aux séances ordinaires, extraordinaires et de travail (incluant les rencontres supplémentaires nécessaires à la prise en charge des dossiers dévolus par le conseil municipal).
- Article 4.** La rémunération décrétée selon l'article 2 ainsi que le déboursé décrit à l'article 3 seront versés à chacun des membres du conseil sur une base mensuelle. Ladite rémunération sera versée le dernier vendredi de chaque mois.
- Article 5.** Lorsque la durée de remplacement du maire par le maire-suppléant atteint 30 jours la municipalité verse à ce dernier une rémunération additionnelle pour qu'il reçoive, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.
- Article 6.** Le présent règlement abroge et remplace, à toutes fins que de droit, tout règlement ou disposition de règlement antérieur portant sur le même objet.
- Article 7.** Le présent règlement sera effectif au 17 janvier 2025
- Article 8.** Le présent règlement entrera en force et en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Avis de motion : 05-12-2024



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Gallichan

Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan

16 janvier 2025

Présentation du règlement 05-12-2024

Avis public : 19-12-2024

Règlement adopté le: 17-01-2025

ADOPTÉE

R25-01-010

9- **AUTORISATION CAPTURES DE CASTORS À 30\$ DU CASTOR +
KM**

IL EST PROPOSÉ par M. Daniel Bélanger, APPUYÉ par Mme Nathalie Shink et résolu à l'unanimité des conseiller(ères) présents;

QUE le conseil autorise M. Émile Ledoux à capturer les castors quand ce sera nécessaire au coût de 30.00\$ du castor et de 0.60\$ du Kilométrage.

ADOPTÉE

10- **NICOL AUTO : RECOMMANDATIONS CHANGEMENT DES
FREINS AVANT ET ARRIÈRES 2513.11\$**

Reporté au printemps

11- **VENTE DE TERRAINS AUTORISÉS**

R25-01-011

11.1 M.Alain Perron au montant de 6,000.00\$

ATTENDU QUE M. Alain Perron est intéressé à acquérir une parcelle de terrain adjacente à sa propriété soit une grandeur de 9.54 mètres par 28.66 mètres de long;

ATTENDU QU'il a déposé une offre de 6000.00\$;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. Jacklin Chabot, APPUYÉ par M. Richard Vallières et résolu à l'unanimité des conseiller(ères) présents;

QUE la municipalité accepte l'offre de M. Alain Perron au montant de 6000.00\$ pour cette parcelle de terrain;

QUE tous les frais rattachés à cette vente soient : frais de cadastre, de notaire, de taxes et tous les autres frais seront payables par l'acheteur en plus du prix proposé;

QUE le maire M. Serge Marquis et la directrice-générale intérimaire Mme Lucie Gravel soient autorisés à signer l'acte de vente chez le notaire;

ADOPTÉE

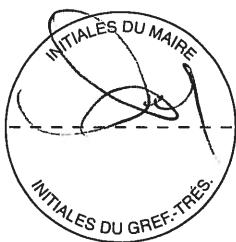
R25-01-012

11.2 Mme Odette Trottier au montant de 33,155.00\$

ATTENDU QUE Mme Odette Trottier est intéressé à acquérir une partie du terrain adjacente à sa propriété soit une grandeur de 4354.28 mètres carrés

ATTENDU QU'elle a déposé une offre de 33,155.00\$;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. Jacklin Chabot, APPUYÉ par M. Richard Vallières et résolu à l'unanimité des conseiller(ères) présents;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Gallichan

Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan
16 janvier 2025

QUE la municipalité accepte l'offre de Mme Odette Trottier au montant de 33,155.00\$ pour cette partie de terrain;

QUE tous les frais rattachés à cette vente soient : frais de cadastre, de notaire, de taxes tous les autres frais seront payables par l'acheteur en plus du prix proposé;

QUE le maire M. Serge Marquis et la directrice-générale intérimaire Mme Lucie Gravel soient autorisés à signer l'acte de vente chez le notaire;

ADOPTÉE

11.3 Mme Lise Cadotte et M. Roger Cadotte

Prendre rendez-vous pour une rencontre

R25-01-013

12- **VENTE POUR TAXES 12 MATRICULES POUR UN MONTANT DE 44,647.17\$ AVEC LES INTÉRÊTS**

VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES – RETRAIT D'UN IMMEUBLE

CONSIDÉRANT QUE le 16-01-2025, la Municipalité de GALLICHAN a transmis, par la résolution numéro R24-11-178, la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes à la MRC d'Abitibi-Ouest ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons quatre propriétaires qui ont remboursé leurs taxes

EN CONSÉQUENCE, proposé par Mme Nathalie Shink, appuyé par M. Daniel Bélanger et unanimement résolu :

- **DE CONFIRMER le retrait des immeubles suivants des procédures de vente pour non-paiement de taxes:**

Propriétaire	Matricule	Lot
	2084 49 4170 0 000	
	2084 49 4099 0 000	
	1590 47 7062 0 000	
	1988 37 1586 0 000	

ADOPTÉE

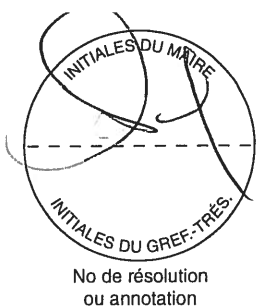
R25-01-014

13- **PFM FIN DU PROJET ET AUTORISER REDDITION COMPTE ET SIGNATURE**

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales (Programme), qui vise à soutenir les municipalités, les MRC et les conseils de bande des communautés autochtones dans l'élaboration ou la mise en œuvre d'une politique familiale municipale (PFM) en vue d'assurer aux familles l'accès à des ressources ou à des services nécessaires à leur épanouissement.

ATTENDU QUE la municipalité de Gallichan doit effectuer la reddition de comptes 2023-2024 requise dans le cadre du Programme.

SUR LA PROPOSITION de M. Daniel Bélanger conseiller au siège # 2



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Gallichan

Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan
16 janvier 2025

APPUYÉ par Mme Cynthia Sancier conseillère au siège # 6

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal de Gallichan

- d'autoriser Mme Lucie Gravel directrice-générale intérimaire, à signer au nom de la municipalité de Gallichan le formulaire de reddition de comptes requis dans le cadre du Programme.

ADOPTÉE

R25-01-015

14- PROJETS STRUCTURANTS

14.1 PSPS 20,000.00\$

ATTENDU QUE la municipalité de Gallichan souhaite présenter un projet dans le cadre des projets structurants;

ATTENDU QUE le conseil municipal est favorable à ce projet;

EN CONSÉQUENCE'

IL EST PROPOSÉ par M. Jacklin Chabot, APPUYÉ par M. Richard Vallières et résolu à l'unanimité des conseiller(ères) présents;

QUE la directrice-générale intérimaire présente une demande d'aide financière d'un montant de 20,000.00\$ au projet structurant pour améliorer les milieux de vie, aide offerte par la MRC Abitibi-Ouest;

Que la directrice-générale intérimaire Mme Lucie Gravel soit désignée comme signataire et responsable du projet;

Que ce projet soit la priorité no 1 pour la municipalité.

ADOPTÉE

R25-01-016

14.2 PSPS 8,998\$

ATTENDU QUE la municipalité de Gallichan souhaite présenter un projet dans le cadre des projets structurants;

ATTENDU QUE le conseil municipal est favorable à ce projet;

EN CONSÉQUENCE'

IL EST PROPOSÉ par M. Jacklin Chabot, APPUYÉ par M. Richard Vallières et résolu à l'unanimité des conseiller(ères) présents;

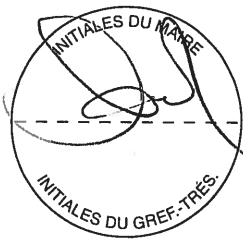
QUE la directrice-générale intérimaire présente une demande d'aide financière d'un montant de 8,998.00\$ au projet structurant pour améliorer les milieux de vie, aide offerte par la MRC Abitibi-Ouest;

Que la directrice-générale intérimaire Mme Lucie Gravel soit désignée comme signataire et responsable du projet;

Que ce projet soit la continuité du projet déjà débuté en 2024.

Ce projet doit comprendre aussi le 10 % part de la municipalité.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

R25-01-017

15-

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Gallichan

Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan
16 janvier 2025

TRAVAUX KENORLAND

15.1 Autoriser signature lettre conformité des travaux et que les piquets de bois resteront sur place avec dédommagement

ATTENDU QUE la compagnie Kenorland nous demande une quittance attestant notre satisfaction des travaux effectués selon l'entente signée le 29 septembre 2024;

ATTENDU QUE celle-ci nous offre un montant de 1000.00\$ compensatoire pour se dégager de la responsabilité quant aux piquets laissés sur la Propriété;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. Richard Vallières, APPUYÉ par Mme Nathalie Shink et résolu à l'unanimité des conseiller(ères) présents;

QUE le conseil atteste de sa satisfaction concernant les travaux effectués, mais aimeraient que les piquets de bois avec tag en métal, sur les terres agricoles, les terres en culture et en pacage soient retirés, pour ne pas nuire à l'alimentation du bétail. Si on pouvait mettre des marques de crayon feutre à la place des tags, ce seraient l'idéal.

ADOPTÉE

15.2 Autoriser les nouveaux travaux prévus

Reporté.

15.3 Faire de la publicité dans le journal au coût de 20.00\$ + taxes

15.4 Demander une rencontre avec les citoyens

Demander une date de rencontre fin février, début mars pour informer des projets en cours et futur.

R25-01-018

16-

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT DE TAXATION POUR 2025

Avis de Motion est donné par M. Fernand Nadeau que nous adopterons le règlement # 268 concernant le Règlement de taxation pour 2025.

Présentation du règlement de taxation.

R25-01-019

17-

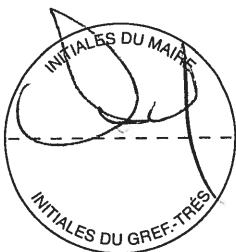
DEMANDE D'UNE CITOYENNE

ATTENDU QU' une citoyenne a demandé des informations en lien avec la dette administrative de l'aqueduc;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. Daniel Bélanger APPUYÉ par Mme Nathalie Shink et résolu à l'unanimité des conseiller(ères) présents;

DE lui proposer de faire une recherche sur Azimut, de faire appel au Ministère des Affaires municipales et nous regarderons de notre côté ce que nous sommes en droit de lui fournir.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Gallichan

Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan
16 janvier 2025

18- **AUTORISER APPEL URGENCE TECHNI-LAB**

Les personnes à contacter en cas d'urgence sont M. Serge Marquis maire et Mme Lucie Gravel directrice-générale intérimaire

R25-01-020

19- **COLLOQUE NOURRIR ENSEMBLE LE 13 FÉVRIER AU CENTRE DES CONGRÈS ROUYN-NORANDA**

ATTENDU QU'il y a un colloque « Nourrir ensemble » le 13-02-2025 au Centre des congrès à Rouyn-Noranda;

ATTENDU QUE M. Fernand Nadeau est intéressé d'y assister;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Daniel Bélanger APPUYÉ par M. Jacklin Chabot et résolu à l'unanimité des conseiller(ères) présents;

QUE M. Nadeau soit autorisé à assister à ce colloque et que les frais de repas et de kilométrage lui soient remboursés;

ADOPTÉE

20- **RAPPORTS DES COMITÉS**

21- **PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL**

21.1 Travail le 30 janvier

21.2 Séance ordinaire 6 février

22- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

23- **SUJETS DIVERS :**

R25-01-021

23.1 **Souffleuse à neige**

ATTENDU QUE nous avons deux souffleuses à neige;

ATTENDU QUE nous les avons apportés pour réparation et qu'une est mis au rancart coûte trop cher de réparation et l'autre ne fonctionne pas pour l'instant;

ATTENDU QUE nous voulons procéder à la préparation de la patinoire et que c'est assez urgent à ce moment de l'année;

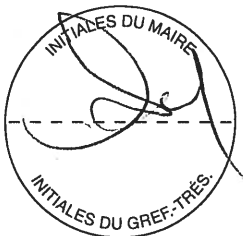
EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Daniel Bélanger APPUYÉ par M. Fernand Nadeau et résolu à l'unanimité des conseiller(ères) présents;

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'une souffleuse de marque YAMAHA au coût de 3700.00\$ avant taxes;

QUE M. le maire Serge Marquis soit autorisé à aller faire cet achat.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

R25-01-022

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Gallichan

Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan
16 janvier 2025

23.2 Coffre d'outils

ATTENDU QUE nous voulons faire un bon inventaire de nos outils au garage municipal;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. Daniel Bélanger APPUYÉ par M. Fernand Nadeau et résolu à l'unanimité des conseiller(ères) présents;

QUE le conseil municipal autorise M. le maire à aller acheter un coffre d'outils chez Canadian Tire pour le garage municipal au montant de 1200.00\$ environ ainsi que deux grattoirs pour la patinoire;

ADOPTÉE

R25-01-023

24- LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20h20 et PROPOSÉE par Mme. Nathalie Chabot APPUYÉE par M. Daniel Bélanger et unanimement résolu par les conseiller(ères) présents que la séance soit levée;

ADOPTÉE

M. Serge Marquis
Maire

Mme. Maude Touzin
Directrice générale adjointe/greffière